

CONSTRUIRE DEMAIN

Lunéville



Ville de
LUNÉVILLE

2025

Rapport
d'Orientation
Budgétaire



SOMMAIRE

ÉDITO DE MADAME LE MAIRE	5
I – L'ÉCONOMIE FRANÇAISE AU PIED DU MUR DE LA DETTE DANS UN CONTEXTE MONDIAL MARQUÉ PAR DES SIGNES DE REPRISE	7
1 – Les signes de reprise de la croissance mondiale se multiplient mais les incertitudes restent importantes	8
2 – L'Économie Européenne reprend des couleurs entre baisse de l'inflation et retour de la croissance	10
3 – La France doit faire avec une croissance modérée et un déficit public abyssal	12
II – LES FINANCES DES COMMUNES : UNE ÉPARGNE EN BAISSÉ, DES INVESTISSEMENTS À LA HAUSSE ET DES INCERTITUDES SUR L'IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES	15
1 – La situation des finances communales	16
2 – Les collectivités, boucs-émissaires du déficit public	17
III – LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025 : PRIORITÉ À L'INVESTISSEMENT	19
1 – Des objectifs largement atteints et des engagements politiques tenus	20
A – Les taux de fiscalité : en baisse pour la deuxième année consécutive	20
B – La consolidation de l'épargne brute : un objectif prioritaire	21
C – Un budget 2025 plus que jamais tourné vers l'investissement	22
2 – Le scénario budgétaire 2025	22
A – L'évolution de la section de fonctionnement	23
B – Un niveau d'épargne conforté et une dette contenue	27
C – Les budgets annexes	30
IV – LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE	31
1 – Favoriser l'attractivité et le rayonnement de Lunéville	32
A – Commerce	33
B – Culture et animations	34
C – Sports et Jeunesse	35
D – Enseignement	36
2 – Agir en faveur d'un cadre de vie sûr et de qualité	38
A – Nature en ville et développement durable	39
B – Habitat et traitement des friches	40
C – Proximité et cadre de vie	41
D – Sécurité	42
3 – Favoriser l'épanouissement des familles et accompagner les plus fragiles	43
A – Petite enfance	44
B – Seniors	44
C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale	45
4 – Construire une administration moderne et exemplaire	46
A – Gestion foncière	46
B – Ressources humaines	47





ÉDITO

Le rapport d'orientation budgétaire est traditionnellement présenté en novembre. Il fixe la stratégie budgétaire de la Majorité Municipale et définit ses grandes orientations politiques.

Il renseigne aussi sur les projections financières en matière d'endettement pour l'année à venir.

Ce document est le préalable à la discussion des budgets votés en décembre.

Alors que le Gouvernement vient de préciser, dans le cadre de son programme budgétaire 2025, que les collectivités devront contribuer au redressement des finances publiques, nous voulons rester confiants mais prudents !

L'équipe municipale entend poursuivre sa politique d'investissement. Autrement dit, nos investissements continueront à être soutenus afin de finaliser le programme de travaux défini en début de mandat.

Les réhabilitations seront réalisées tout en maîtrisant le volume de notre dette.

La pression fiscale n'augmentera pas. Nous nous y sommes engagés en 2020.

L'attractivité de la ville repose à la fois sur un programme d'investissement fort pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens et sur la stabilité de la pression fiscale.

Pour tenir ces engagements et voter un budget à l'équilibre, nous continuerons à mener une gestion sérieuse et raisonnée des dépenses publiques notamment en maîtrisant les dépenses de fonctionnement, en poursuivant notre plan d'actions de mesures responsables et en continuant à soutenir le monde associatif.

Nous restons optimistes quant à la poursuite et l'achèvement de nos projets.

Bien à vous,

Catherine PAILLARD
Maire de Lunéville



I.

L'ÉCONOMIE FRANÇAISE
AU PIED DU MUR DE LA DETTE
DANS UN CONTEXTE MONDIAL
MARQUÉ PAR DES SIGNES DE REPRISE



1 - LES SIGNES DE REPRISE DE LA CROISSANCE MONDIALE SE MULTIPLIENT MAIS LES INCERTITUDES RESTENT IMPORTANTES

En juillet dernier, le Fonds monétaire international (FMI) a maintenu sa prévision de croissance pour l'année 2024 à 3,2 % et a légèrement amélioré sa prévision pour 2025 à 3,3 %.

L'institution note que, si la situation reste hétérogène entre les principales économies européennes, les perspectives à moyen terme tendent à se rapprocher. Dans le détail, le ralentissement progressif de l'économie américaine se combine à une reprise de l'économie européenne à l'horizon 2025.

Néanmoins, l'écart entre les États-Unis et la zone euro devrait rester important en 2024. La croissance est annoncée à hauteur de 2,6 % pour les États-Unis, en léger recul (0,1 point de pourcentage) par rapport à l'estimation précédente, contre seulement 0,9 % pour la zone euro (+ 0,1 point par rapport à mars).

Si l'on s'intéresse à la croissance des pays émergents, le FMI se montre relativement optimiste, notamment pour la Chine et l'Inde, qui voient leur croissance révisée à la hausse. Pour la Chine, la révision est de 0,4 point, avec une croissance désormais attendue à 5 %, alors que celle de l'Inde devrait atteindre 7 %, améliorée de 0,2 point. Ces deux économies restent soutenues par la demande intérieure et une hausse des exportations.

Cependant, le FMI pointe un risque pour la Chine avec une confiance des investisseurs qui reste faible et une crise du secteur immobilier qui n'a pas été résolue. En cas de diminution de la demande intérieure, la Chine devra s'appuyer d'autant plus sur ses exportations. Dans le contexte actuel, cela pourrait devenir un sérieux problème pour cette économie qui reste une locomotive de la croissance mondiale.

Les économies sud-américaines, Brésil et Mexique pourraient moins bien se comporter qu'initialement prévu, alors que la prévision pour la Russie reste inchangée, à 3,2% pour cette année.

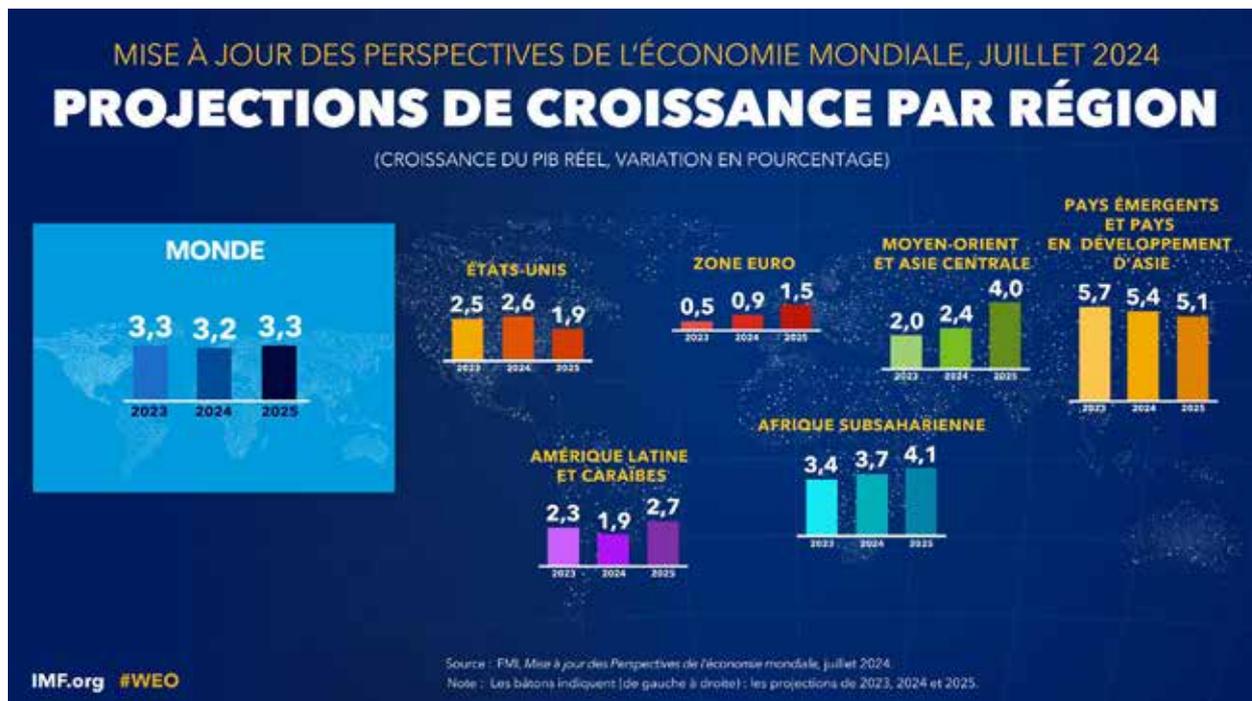
Malgré ces prévisions plutôt optimistes qui ont été révisées à la hausse par deux fois cette année, il

convient de relativiser la situation. En effet, la croissance mondiale reste sur une tendance de moyen terme historiquement basse, à peine supérieure à 3,2 % depuis deux ans et pour les prochaines années en moyenne, loin des 3,8 % observés sur la période 2000 à 2019.

Les perspectives pour les cinq prochaines années demeurent moroses, en grande partie en raison de l'essoufflement du dynamisme des pays émergents d'Asie. En 2029, la croissance chinoise devrait se modérer à 3,3 %, soit un taux nettement plus bas qu'aujourd'hui.

Enfin, en termes de croissance mondiale, l'institution basée à Washington a alerté, par la voix de Pierre-Olivier Gourinchas, le chef économiste du FMI : « *Nous avons deux domaines d'inquiétudes. L'une concerne la trajectoire budgétaire d'un certain nombre de pays où les finances publiques ont été très sollicitées (...), la seconde concerne les politiques industrielles et commerciales, le risque de fragmentation géo-économique* ».

Les dernières prévisions de croissance du FMI



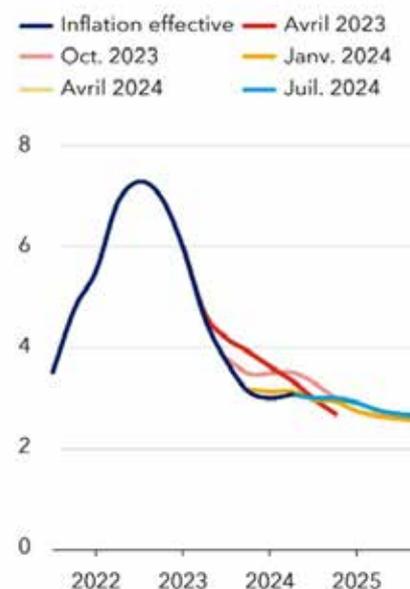
Toujours selon le FMI, les projections font état d'un ralentissement de l'inflation mondiale à 5,9 % cette année, contre 6,7 % en 2023, ce qui la place globalement sur la bonne voie pour un atterrissage en douceur. Toutefois, dans certains pays avancés, en particulier aux États-Unis, la désinflation décélère et les risques sont orientés à la hausse.

L'inflation pour les biens manufacturés est aujourd'hui faible, mais des tensions sur les prix persistent dans le secteur des services. Il faudrait que l'inflation dans ce secteur baisse encore d'1 point pour qu'il soit possible de ramener l'inflation à des taux compatibles avec les objectifs fixés par les banques centrales.

Le risque est alors que les banques centrales, dont la Réserve fédérale, maintiennent les coûts d'emprunt à niveau élevé pendant une plus longue période que prévu.

Cette décision pourrait intensifier les tensions sur le dollar et engendrer des retombées négatives pour les pays émergents et en développement et ainsi compromettre la croissance mondiale.

Inflation globale mondiale
(en pourcentage, en glissement annuel)



Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale ; calculs des services du FMI.
Notes : L'inflation correspond à une moyenne pondérée par les parts de pouvoir d'achat (PPA) hors Argentine et Turquie.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, les tensions s'atténuent. Le nombre de postes vacants par chômeur n'a cessé de diminuer. Il retrouve aujourd'hui le niveau constaté avant la pandémie. La pénurie de travailleurs tend également à s'amoinrir du fait de l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre liée à l'immigration. Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) : « Depuis le début de 2023, la croissance de la population active est, pour l'essentiel, attribuable à l'augmentation du nombre de travailleurs nés à l'étranger, en Australie, au Canada, aux Etats-Unis et dans de nombreux pays européens ».

Pour compléter ce tableau sur l'économie mondiale, il convient également de prendre en compte les différents événements géopolitiques, facteurs d'incertitude économique dans les mois à venir. On pense bien sûr aux deux conflits actuellement en cours aux portes de l'Europe mais également aux élections américaines, dont le résultat est inconnu à l'heure où sont écrites ces lignes.

2 - L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE REPREND DES COULEURS ENTRE BAISSSE DE L'INFLATION ET RETOUR DE LA CROISSANCE

Après une année 2023 très difficile, la Commission Européenne a publié au printemps dernier des perspectives plus réjouissantes. Ainsi, elle table sur une croissance de 0,8 % en zone euro et de 1 % en Union Européenne. Plus loin dans le temps, en 2025, l'exécutif européen prévoit une croissance du PIB qui devrait atteindre respectivement 1,4 % et 1,6 %. Pour rappel, la zone euro s'est enlisée l'année dernière dans la stagnation avec une progression du PIB plafonnant à 0,5 %.

La Commission précise que : « *La croissance de l'activité économique cette année et l'année prochaine devrait être entraînée dans une large mesure par une expansion constante de la consommation privée, la poursuite de la croissance des salaires réels et de l'emploi, soutenant une augmentation des revenus réels disponibles* ».

Parmi les pays européens, c'est l'Espagne qui s'en tire le mieux avec une croissance de 0,8 % sur le seul trimestre 2024 grâce au tourisme et à sa croissance intérieure. Sur ce trimestre, la croissance espagnole représente, à elle seule, un tiers de la croissance européenne.

À l'inverse, en Allemagne, le PIB a reculé de 0,1 % au deuxième trimestre. La production industrielle de la première économie de la zone euro continue à baisser.

Dans le même temps, l'inflation reste persistante en Allemagne, où elle a atteint 2,6 % en juillet sur un an, ce qui pourrait bien pousser la BCE à différer encore ses baisses de taux. Là encore, ce ne serait pas une bonne nouvelle pour la croissance.

A contrario, une bonne surprise : le ralentissement plus important que prévu de l'inflation, qui se rapproche de l'objectif des 2 % fixé par la BCE. D'après Eurostat, en zone euro, l'inflation se montait à 2,4 % en avril 2024, son point le plus bas depuis deux ans.

De sorte qu'en 2024, elle devrait atteindre 2,5 % au niveau annuel (contre 5,4 % en 2023), puis 2,1 % en 2025. En élargissant cette statistique à l'UE, la Commission table sur une inflation à 2,7 % en 2024 (contre 6,4 % en 2023), puis à 2,2 % en 2025. Pour rappel, en zone euro, le dernier pic inflationniste a été enregistré en octobre 2022, à + 10,6 %.

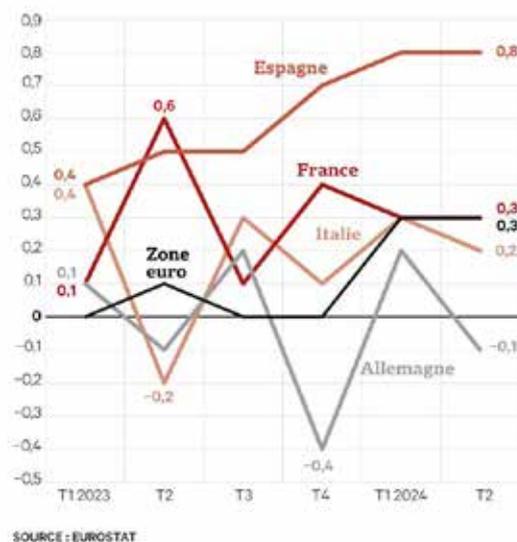
Autre signe d'une meilleure santé économique de l'Europe, la création de plus de deux millions d'emplois en 2023, tandis que le taux d'activité et le taux d'emploi des personnes âgées de 20 à 64 ans ont atteint de nouveaux records, respectivement 80,1 % et 75,5 %, au dernier trimestre 2023.

Néanmoins, la Commission tient à nuancer son optimisme et reste sur ses gardes en raison du contexte géopolitique déjà évoqué et des doutes quant à la désinflation américaine :

« *En outre, la persistance de l'inflation aux États-Unis pourrait entraîner de nouveaux reports des baisses de taux dans ce pays et au-delà, avec pour conséquence un certain resserrement des conditions de financement à l'échelle mondiale. Ce qui pourrait pousser les grandes banques centrales de l'UE à reporter des baisses de taux, jusqu'à ce que la diminution de l'inflation dans les services se soit affermie* ».

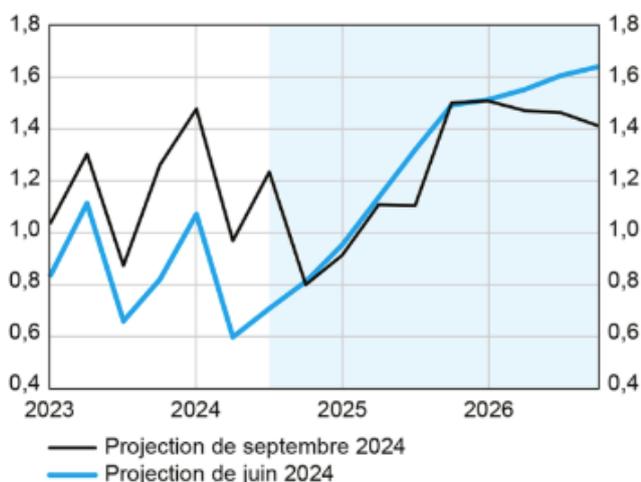
La croissance des pays de la zone euro

Variation trimestrielle du PIB, en %



3 - LA FRANCE DOIT FAIRE AVEC UNE CROISSANCE MODÉRÉE ET UN DÉFICIT PUBLIC ABYSSAL

En ce qui concerne la croissance française, la Banque de France a relevé en septembre dernier ses prévisions pour 2024 à 1,1 % contre 0,8 % attendu précédemment. Dans le détail, la croissance serait transitoirement plus élevée au troisième trimestre : l'incertitude politique serait contrebalancée par l'impact positif des jeux olympiques et paralympiques dont l'effet se situerait autour du quart de point de PIB. Mécaniquement, cette progression conjoncturelle serait suivie d'un contrecoup qui diminuerait la croissance au quatrième trimestre.



Si globalement, la croissance 2024 est tirée par le commerce extérieur, les experts de la banque de France estiment que la consommation des ménages pourrait prendre le relais en 2025 avec une hausse moyenne annuelle du PIB du même ordre.

En effet, les gains de pouvoir d'achat étant davantage soutenus par les salaires réels et étant alors progressivement moins épargnés.

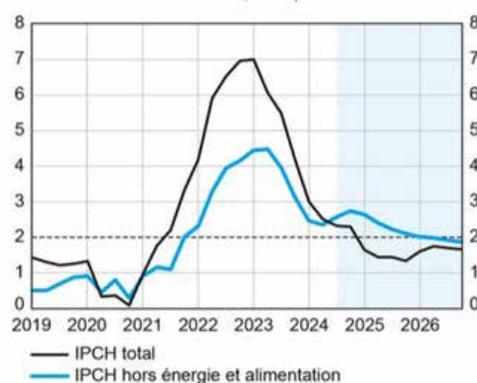
En ce qui concerne l'inflation, elle continue de décliner, passant de + 4,2 % au dernier trimestre 2023 à + 2,5 % au deuxième trimestre 2024. Elle s'établit à + 2,7 % au mois de juillet 2024 et à + 2,2 % en août.

À ce jour, en France, la projection sur 2024 s'établit à + 2,5 %. En 2025, la Banque de France table sur une prévision d'inflation à + 1,5 %, du fait de la diminution annoncée des prix de l'électricité, en partie atténuée par une révision haussière des prix des biens manufacturés.

En 2026, elle est inchangée, à + 1,7 %, et sa composition évolue peu.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

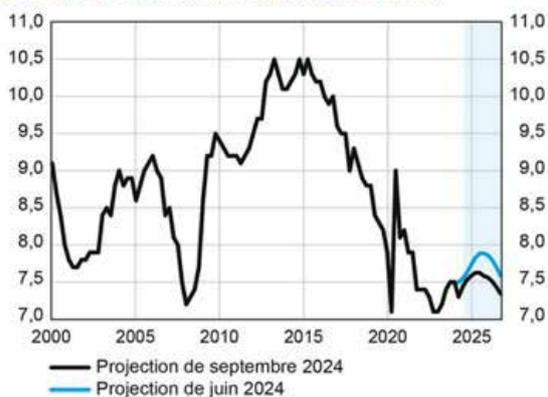


Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Graphique 6 : Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleu.

Le taux de chômage remonterait légèrement en 2025, avant de reprendre sa décrue grâce à la reprise de l'activité pour s'établir à 7,3 % fin 2026.

Même si la plupart des indicateurs macroéconomiques français sont relativement satisfaisants, un point d'attention cristallise toutes les inquiétudes ces dernières semaines : le déficit public français et en corollaire une dette française qui explose.

Fraichement nommé Ministre du budget, Laurent Saint-Martin a prévenu, le 25 septembre dernier, que le déficit public français « *risque de dépasser* » 6 % du PIB cette année, contre 5,1 % initialement attendu.

Cette situation s'explique notamment par des recettes fiscales « *moins importantes que ce qui était attendu* » avec une croissance « *davantage tirée par les exportations que la consommation* », engendrant moins de TVA qu'espéré.

Déficit public



En 2023, le déficit public avait déjà dérapé, à 5,5 % du PIB contre 4,9 % anticipés. L'Etat avait attribué, en début d'année, ce dérapage à des recettes fiscales de 21 milliards d'euros plus faibles qu'espérées l'an dernier. Ce qui a valu à la France d'être épinglée, ainsi que six autres pays européens, par Bruxelles pour déficit excessif.

Ces pays, qui incluent aussi l'Italie et la Belgique, ont dépassé l'an dernier la limite fixée à 3 % du Produit Intérieur Brut (PIB) par le Pacte de stabilité, qui limite aussi la dette à 60 % du PIB. Ils devront prendre des mesures correctrices pour respecter, à l'avenir, les règles budgétaires de l'Union Européenne, sous peine de sanctions à hauteur de 0,1% du PIB par an, soit près de 2,5 milliards d'euros dans le cas de la France. Même si en réalité, ces punitions n'ont jamais été appliquées jusqu'à ce jour.

Le corollaire de ce dérapage des finances publiques est l'explosion de la dette française. Selon l'INSEE : à la fin du deuxième trimestre, la dette publique atteignait 3228,4 milliards d'euros, soit 112 % du PIB tricolore.

L'évolution de ce ratio à moyen terme est particulièrement inquiétant : le cap symbolique des 1 000 milliards d'euros a ainsi été franchi en 2003, celui des 2 000, dix ans plus tard, et celui des 3 000, en 2023.

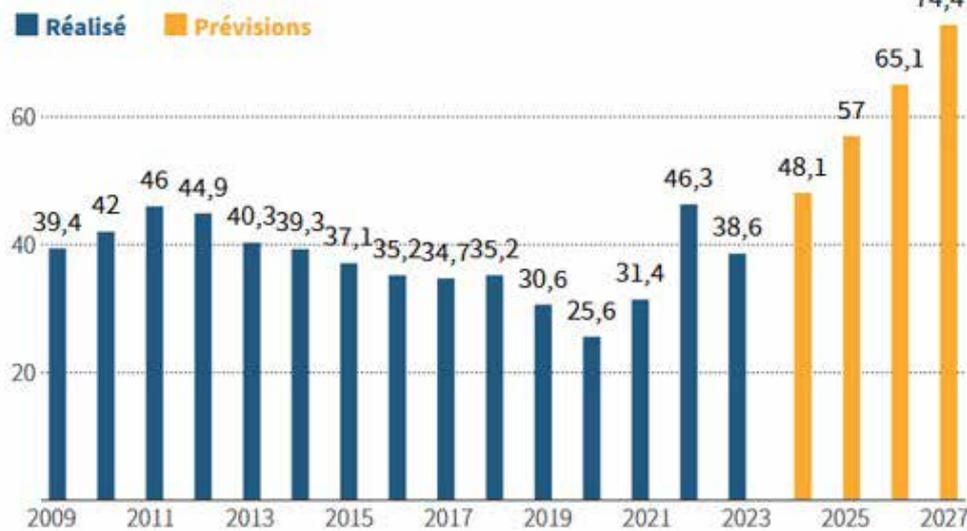
Désormais, la France décroche la médaille de bronze des pays les plus endettés d'Europe. Aujourd'hui, seules la Grèce et l'Italie sont en plus mauvaise posture.

Si la gravité de la situation n'a pas encore été prise en compte par les agences de notation, elle l'est déjà par les marchés obligataires puisque la France emprunte désormais à 5 ans non seulement à un taux plus élevé que le Portugal et l'Espagne mais même que la Grèce.

Cette situation couplée à l'augmentation des taux d'intérêt a une conséquence immédiate pour les comptes publics : l'envolée de la charge de la dette. À 57 milliards d'euros, la charge de la dette soit, uniquement le paiement des intérêts, dépassera en 2025 le budget de la Défense, puis dès 2027, celui de l'Education Nationale. Elle culminerait à 125 milliards en 2031 et commencerait alors à refluer.

La charge de la dette va atteindre des sommets

Évolution de la charge de la dette de l'État en milliards d'euros



Source : La loi de programmation des finances publiques



À l'heure où ce document est rédigé, le gouvernement vient de présenter le Projet de Loi de Finance 2025 (PLF). A cette date, pour corriger la trajectoire des finances publiques et ramener le déficit à 5 %, le gouvernement propose pour 2025, 60 M€ d'économies partagées en 40 M€ de baisse de dépenses et 20 M€ de hausse de recettes. Nul doute que ce PLF qui, à ce jour, fait l'objet de près de 1 900 amendements fera l'objet de discussions animées au Parlement.

II.

LES FINANCES DES COMMUNES :
UNE ÉPARGNE EN BAISSÉ,
DES INVESTISSEMENTS À LA HAUSSE
ET DES INCERTITUDES SUR L'IMPACT
DU PROJET DE LOI DE FINANCES



1 - LA SITUATION DES FINANCES COMMUNALES

Comme tous les ans, la Banque Postale publie sa note de conjoncture afin d'orienter les tendances par niveau de collectivités locales dans leur ensemble. En ce qui concerne les communes, le tableau ci-dessous retrace l'évolution des grands agrégats financiers.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 5,6	97,0	+ 2,5	99,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 9,4	26,9	+ 8,3	29,2
Recettes fiscales	+ 6,3	64,7	+ 2,0	66,0	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 3,6	16,5	+ 3,5	17,1	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 24,1	14,7	+ 6,4	15,7
Participations	+ 3,9	3,6	- 2,8	3,5	- Recettes d'investissement (6)	+ 5,0	12,2	+ 3,1	12,6
Produit des services	+ 5,7	7,3	+ 6,0	7,7	- Flux net de dette (7) =		- 0,0		+ 0,9
Autres	+ 4,1	5,0	+ 5,5	5,2	- Emprunts nouveaux*	- 12,6	6,5	+ 10,0	7,1
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 4,9	82,4	+ 4,4	86,0	- Remboursements (8)*	+ 2,9	6,5	- 4,0	6,2
Dépenses de personnel	+ 3,4	43,5	+ 4,9	45,7	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 0,1	-	- 2,2
Charges à caractère général	+ 8,4	21,3	+ 3,5	22,0	ENCOURS DE DETTE au 31/12	- 0,1	65,6	+ 1,4	66,5
Dépenses d'intervention	+ 5,0	14,4	+ 3,8	14,9	Budgets principaux				
Autres	- 7,9	1,6	+ 0,0	1,6	p : prévisions				
Intérêts de la dette	+ 17,8	1,5	+ 12,0	1,7	* hors opérations financières				
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	+ 9,4	14,7	- 7,8	13,5	(9)=(3)+(6)+(7)-(4)				
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	+ 15,3	8,2	- 10,9	7,3					

Y compris la collectivité unique à statut particulier «Ville de Paris».

Après une année 2023 lors de laquelle les collectivités ont subi de plein fouet l'inflation, les dépenses de fonctionnement des communes devraient continuer à enregistrer une croissance particulièrement soutenue de 4,4 % (contre 4,9 % en 2023). Il semble que cette progression soit principalement le fait des différentes revalorisations salariales qui doivent en 2024 être intégrées en années pleines.

Si, en 2023, les communes ont pu bénéficier de la revalorisation des bases fiscales confortant ainsi l'évolution de leurs recettes de fonctionnement, en 2024 cette dynamique ralentirait fortement à + 2,5 % contre 5,6 % l'année dernière. Par ailleurs, les communes ont dû subir la baisse des droits de mutation à titre onéreux dans un contexte de marché immobilier particulièrement moribond.

En toute logique, le niveau d'épargne reculerait ainsi de 7,8 % alors qu'elle était en progression l'année dernière. Néanmoins, l'investissement des communes continuerait à progresser de 8,3 %, comme cela a été le cas les trois dernières années, et, conformément à un cycle électoral classique.

Les subventions reçues et la hausse des emprunts (+ 10 %) ne suffisant pas, les communes devraient, pour compléter le financement, prélever sur leur fonds de roulement à hauteur de 2,2 milliards d'euros, soit un niveau comparable à ce que l'on a pu observer en 2013 (- 1,5 milliard d'euros).

2 - LES COLLECTIVITÉS, BOUCS-ÉMISSAIRES DU DÉFICIT PUBLIC

Début septembre, dans un courrier adressé aux présidents des commissions des finances de l'Assemblée Nationale et du Sénat, les ministres démissionnaires des Finances et des Comptes publics, Bruno Le Maire et Thomas Cazenave, assurent donc que le « *risque principal* » pour la trajectoire des finances publiques en 2024 serait « *lié à une augmentation extrêmement rapide des dépenses des collectivités* ». Toujours selon eux, les dépenses des collectivités pourraient ainsi contribuer à « *dégrader les comptes 2024 de 16 milliards d'euros* ».

Les différentes associations d'élus dont l'Association des Maires de France (AMF) n'ont pas tardé à réagir. Jugeant cette attaque « *infondée* », l'AMF estime ainsi que les deux ministres démissionnaires s'en prennent aux communes, aux départements et aux régions « *pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'État qu'ils laissent derrière eux* » alors que « *les collectivités locales ont participé de longue date à la réduction de la dette publique* ».

Le gouvernement démissionnaire « *s'autorise à jeter l'opprobre sur les élus locaux sans aucun sens des proportions* » puisque « *le besoin de financement des collectivités dont il est question est compris entre - 0,1 et - 0,2 % du PIB, soit une fraction minime du déficit de l'État* », a dénoncé pour sa part France urbaine, qui note que celui-ci « *semble ignorer ses propres turpitudes* ».

L'AMF a, par ailleurs, rappelé que « *les collectivités territoriales, malgré des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics. Les finances locales sont obligatoirement à l'équilibre car les collectivités respectent la « règle d'or » : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit.*

La dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. Les dépenses des collectivités, malgré le « millefeuille administratif » qui caractérise la France, représentent moins de 12 % du PIB contre 18 % pour la moyenne européenne.

Comme en 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales augmentent en 2024 sous la double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Etat et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants.

En 2024, le coût supplémentaire des traitements des fonctionnaires territoriaux s'élèvera à plus de 2 milliards d'euros en raison de l'augmentation du point d'indice décidée par le Gouvernement.

La hausse des dépenses d'investissement des collectivités locales permet, d'une part, d'équiper le territoire français, et, d'autre part, d'être une contribution positive à l'économie française, dans un contexte de prévisions de croissance très faible autour de 1 %.

Beaucoup de ces dépenses résultent d'obligations nouvelles que le Gouvernement et le Parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années, par exemple dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance, des transports, ou de façon plus insidieuse en matière de sécurité, et de toutes les obligations normatives et bureaucratiques qu'imposent l'Etat aux collectivités.

Cette mise en cause grossière, par les ministres responsables de la dérive des comptes publics, de l'action des collectivités locales, qui restent un pôle de stabilité démocratique dans le contexte de blocage actuel des institutions, oublie de préciser que les collectivités locales ont participé de longue date à la réduction de la dette publique sans que pour autant l'Etat ne parvienne à maîtriser la dérive continue de ses propres comptes.

Au-delà du profond désaccord entre l'Etat et les collectivités sur la responsabilité de ces dernières dans le déficit public, l'actuel gouvernement prévoit dans la version initiale de son PLF de prélever 5 milliards sur les collectivités et de geler l'enveloppe de DGF.

Le dispositif principal de ce plan de 5 milliards d'euros de prélèvements, est la création d'un « *fonds de résilience des finances locales* » de 3 milliards d'euros qui impacterait les 450 plus grosses collectivités dont les dépenses de fonctionnement sont supérieures à 40 millions d'euros. Il sera alimenté par un prélèvement sur les recettes des collectivités limité à un maximum de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Le gouvernement a aussi prévu le gel de l'évolution annuelle des recettes de TVA qui ferait perdre 1,2 milliard d'euros aux collectivités. S'agissant du FCTVA, il sera procédé à un abaissement du taux à 14,85 % (contre 16,4 % en 2024) à compter de 2025 avec un gain espéré de 800 millions d'euros.

Il convient d'ajouter à ces 5 milliards, la diminution d'1,5 milliard d'euros de fonds vert qui a également été annoncée. Enfin, l'enveloppe de DGF devrait rester stable. Cela signifie qu'en euro constant elles sont en recul puisque cette stagnation ne compense pas la hausse des prix portée par l'inflation.

En résumé, André Laignel, Président de la commission des Finances Locales et Vice-Président délégué de AMF estime que l'Etat réclame en tout 9,5 Milliards d'euros aux collectivités. S'il est trop tôt pour connaître la teneur des débats parlementaires sur le PLF 2025 et la version définitive qui sera votée, les collectivités risquent néanmoins de payer un lourd tribut aux redressements des comptes publics.

III.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 : PRIORITE A L'INVESTISSEMENT

Ce rapport d'orientation budgétaire constitue l'occasion de définir les grandes lignes du budget 2025. Il permet également de rappeler les objectifs stratégiques de l'équipe municipale sur la durée du mandat qui n'ont pas variés malgré la succession inédite de crises depuis 2020.



1 - DES OBJECTIFS LARGEMENT ATTEINTS ET DES ENGAGEMENTS POLITIQUES TENUS

A – Les taux de fiscalité : en baisse pour la deuxième année consécutive

Dès le début de mandat, l'équipe municipale s'est engagée à ne pas augmenter les taux de fiscalité.

Pour rappel, dès le début de mandat, l'équipe municipale s'est engagée à ne jamais activer le levier fiscal.

D'abord, parce que la France reste vice-championne des prélèvements obligatoires en Europe juste derrière le Danemark alimentant un sentiment de « ras-le-bol fiscal » qui fragilise grandement le consentement à l'impôt.

Pierre Moscovici, actuel Président de la Cour des Comptes et inventeur de cette formule lorsqu'il était Ministre des Finances en 2013 résume la situation de la façon suivante : « *C'est très compliqué d'augmenter les impôts. Le consentement à l'impôt est fragile. [...] Dans une période où, en plus, inflation aidant, la question du pouvoir d'achat est extrêmement sensible pour les Français* ».

Par ailleurs, l'équipe municipale considère que la politique fiscale est également un vecteur d'attractivité de la Ville. Or, l'augmentation très importante de la pression fiscale entre 1995 et 2008 était considérée comme un handicap lourd pour retenir les habitants et faire venir de nouveaux propriétaires.

Cette politique de stabilisation des taux menée depuis 15 ans commence à porter ses fruits. On constate dans l'Observatoire des taxes foncières publié chaque année par l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers (UNPI) qu'en Meurthe-et-Moselle, sur 591 communes, Lunéville se classe 40^{ème} en termes de modération fiscale. Aucune des 39 autres communes devant au palmarès n'est un bourg-centre. C'est la seule des vingt principales villes du département à ne pas avoir augmenté ces taux depuis 2011.

La crise énergétique a frappé de plein fouet les occupants de logements qui ont dû supporter la flambée des prix qui a touché particulièrement les dépenses liées à l'habitat. Par ailleurs, ils ont dû faire face à une revalorisation, inédite depuis 1986, des bases fiscales indexées sur l'inflation (+ 3,4 %

en 2022, + 7,7 % en 2023 et +3,9 % en 2024). Et enfin, certaines municipalités ont décidé d'équilibrer leur budget en augmentant leurs taux d'imposition.

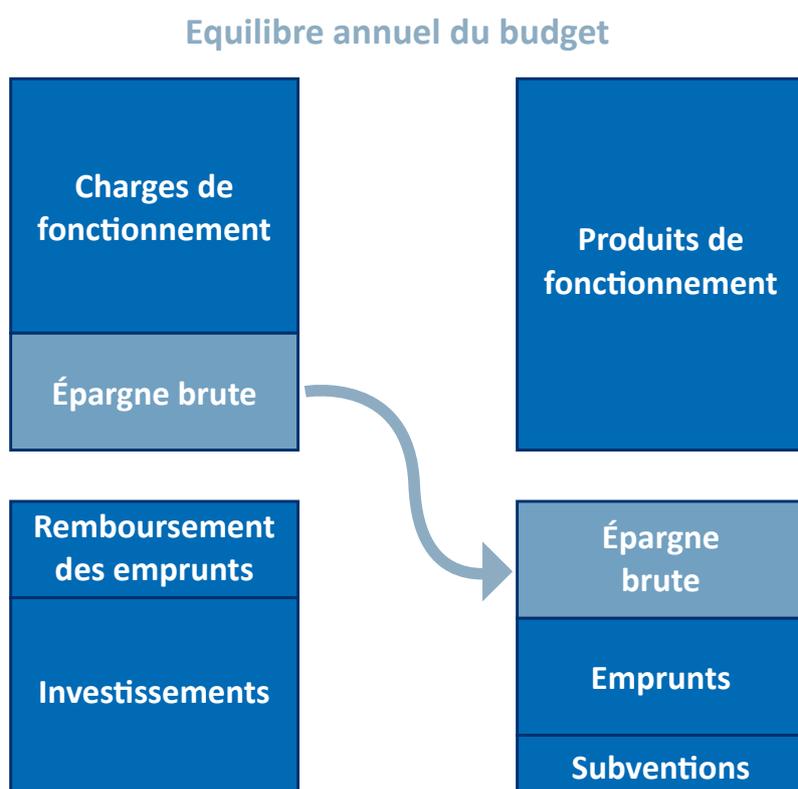
A contrecourant de la plupart des Villes, l'équipe municipale a décidé d'aller au-delà de son objectif initial et a baissé ses taux deux années de suite en 2023 et 2024. A la fin du mandat, cette décision aura permis de redonner plus d'1 M€ de pouvoir d'achat aux Lunévillois. Par ailleurs, en termes d'attractivité, le taux de taxe foncière de Lunéville (en incluant la part intercommunale) est désormais inférieur à celui de Nancy.

Pour absorber le coût de cette décision, dans un contexte de crise inédite, la Ville a mis en œuvre un ensemble de mesures pour préserver son niveau d'épargne et continuer à investir.

B – La consolidation de l'épargne brute : un objectif prioritaire

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements. C'est :

- Une composante essentielle de l'équilibre budgétaire puisque cette épargne, ajoutée aux recettes propres d'investissement (FCTVA, cessions, ...), doit permettre de couvrir le remboursement du capital de dette.
- Le principal levier pour investir.



L'objectif affiché depuis le début du mandat est de viser un niveau d'épargne au compte administratif supérieur à 3,5 M€.

Le vote du budget ayant lieu en décembre, la Ville ne peut pas reprendre l'excédent pour alimenter cette épargne. Ainsi, le niveau affiché au budget primitif sera toujours inférieur au niveau constaté au compte administratif et doit se situer entre 2,5 M€ et 3 M€ au BP.

Malgré deux baisses consécutives des taux de fiscalité et les mesures salariales venant alourdir considérablement la section de fonctionnement, cet objectif d'épargne devrait, cette année encore, être tenu au BP 2025.

Ce résultat témoigne de la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet de conserver un niveau d'épargne à même d'assurer un niveau d'investissement qui dépasse les objectifs fixés en début de mandat.

C – Un budget 2025 plus que jamais tourné vers l'investissement

C'est le troisième objectif de la feuille de route de l'équipe municipale : investir un minimum de 5 M€ par an pour faire de Lunéville une Ville attractive et soutenir l'économie et l'emploi local.

De nombreux grands projets vont se poursuivre ou se finaliser en 2025 : Eglise Saint-Jacques, Dépollution du site Fisher, réaménagement de la rue de Viller, réhabilitation de la résidence Ménil, aménagement des berges de la Meurthe, création d'un îlot de fraîcheur rue de Metz...

Le budget 2025 sera marqué par un niveau d'investissement très soutenu équivalent, voire supérieur, à celui de 2024. En tout état de cause, le volume investi sera bien au-delà de l'objectif initial. Conformément à ses engagements, la Ville affichera, en fin de mandat, un stock de dettes équivalent à celui de 2020.

2 – LE SCÉNARIO BUDGÉTAIRE 2025

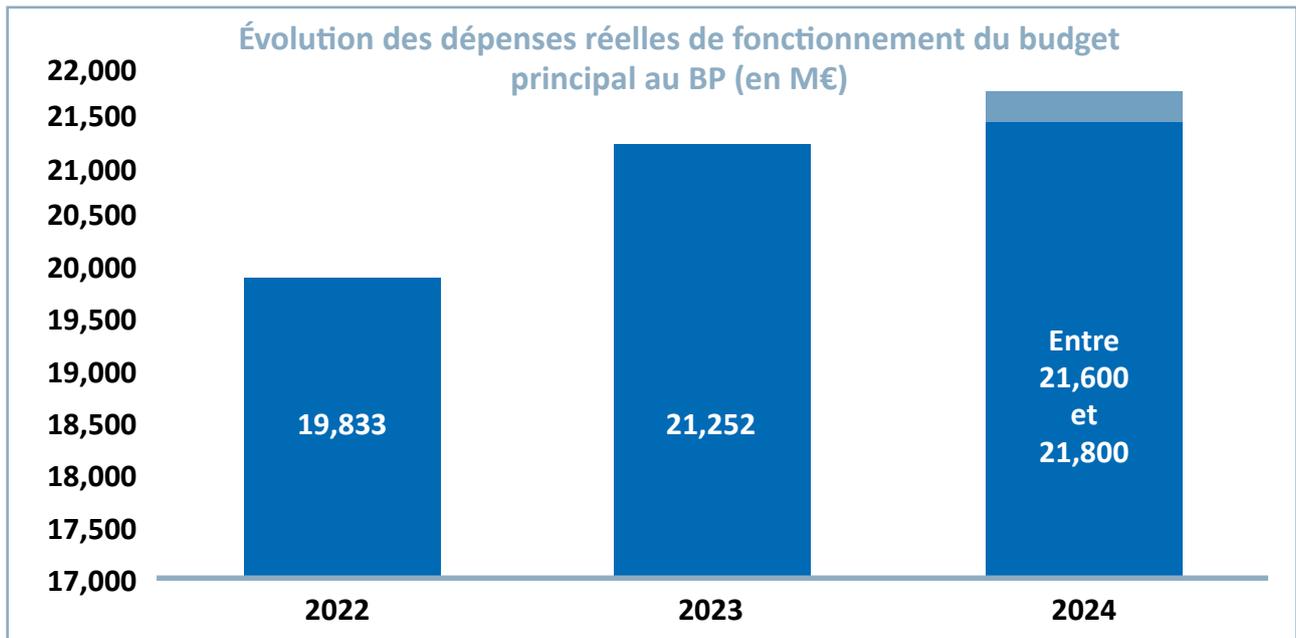
Le scénario budgétaire 2025 s'inscrit, comme depuis le début du mandat, dans les grandes orientations développées dans la première partie de ce chapitre : maîtrise des taux de fiscalité, consolidation du niveau d'épargne et dynamisme du niveau d'investissement.

Par ailleurs, la loi NOTRe de 2015 prévoit que « Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ». Ces éléments sont également présentés dans ce chapitre.

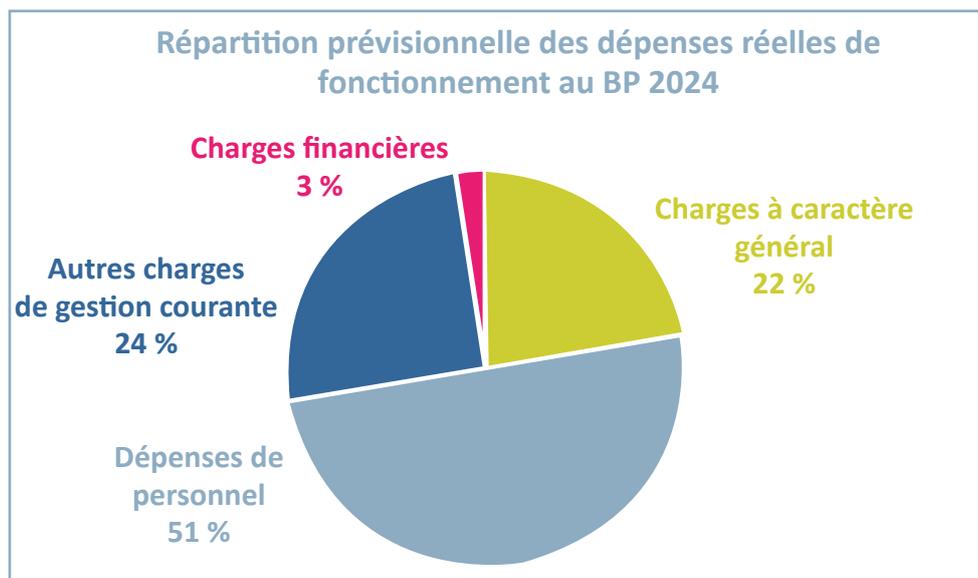
A – L'évolution de la section de fonctionnement

- Une augmentation maîtrisée des dépenses de fonctionnement malgré une masse salariale qui progresse significativement

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement devraient progresser de 2,5 % à 2,8 % pour atteindre un montant compris entre 22,2 M€ et 22,4 M€. Comme toutes les collectivités, la Ville doit faire face à une augmentation de ses charges et en premier lieu de sa masse salariale.



Globalement, la répartition des dépenses de fonctionnement se présentera de la façon suivante :



- Les charges à caractère général

C'est sur ce poste de dépenses que les effets de l'inflation vont principalement se concrétiser. À titre d'exemple, les prestations de transport scolaire, les contrats de maintenance, les achats de fournitures vont progresser très sensiblement.

En ce qui concerne les fluides, on devrait assister à une progression de l'ordre de 4 %. Dans les faits, il s'agit d'une progression particulièrement faible.

En effet, la fin du contrat d'achat gaz conclu en 2020 étant arrivé à son terme, la Ville va subir une augmentation importante de son coût d'achat puisqu'elle retrouve le prix de marché actuel alourdi par les augmentations de fiscalité sur les énergies fossiles prévues en 2025.

Mais dans le même temps, sa consommation de gaz va s'effondrer dans la mesure où une trentaine de bâtiments municipaux ont été raccordés au réseau chauffage urbain désormais opérationnel qui permet par ailleurs à la Ville de bénéficier d'une TVA à taux réduit.

Par ailleurs, les efforts du plan de mesures responsables seront pérennisés pour garantir la sobriété énergétique de la Ville. A ce sujet, la fin de l'actuel marché de performance énergétique a permis aux services municipaux d'établir un bilan des consommations énergétiques de la Ville. Ces dernières ont baissé de 25 % entre les saisons de chauffe 2019/20 et 2023/24.

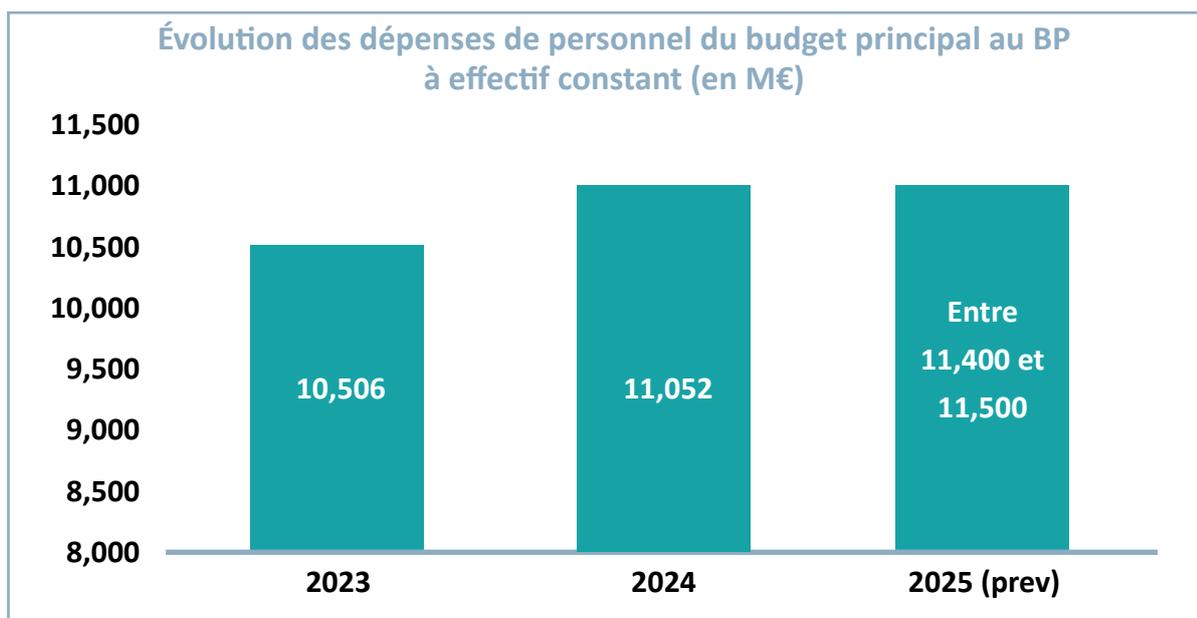
Plus problématiques, les dépenses de traitement des ordures ménagères devraient doubler pour la Ville et atteindre 150 K€ en BP 2025 et il n'est pas à exclure que cette somme soit à réévaluer lors du vote du budget supplémentaire. Les équipes de voirie ramassent, à ce jour, une vingtaine de tonnes de dépôts sauvages chaque semaine.

- Une masse salariale en constante progression

Ces deux dernières années, un certain nombre de mesures nationales ont eu pour effet de faire progresser la masse salariale de la Ville même à effectif constant : augmentation générale du point d'indice, attribution de 5 points supplémentaires, dispositif spécifique pour les agents aux rémunérations les plus faibles, remboursement de 75 % du forfait de transport collectif, augmentation de 10 % du montant de rachat du Compte Epargne Temps.

Par ailleurs, il est question dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale d'augmenter de 4 points la part patronale des cotisations retraite après une première augmentation d'un point l'année dernière.

A l'ensemble de ces mesures vient s'ajouter au Glissement Vieillesse Technicité qui représente 1 % à 1,5 % d'augmentation. Ainsi la masse salariale qui représente désormais plus de la moitié de la section de fonctionnement progressera d'environ 3,5 % soit environ 0,4M€.



Pour rappel, la masse salariale de la Ville était sous la barre des 10 M€ en 2022, ce qui représente une progression de 15 % en 4 ans à effectif constant.

Dans la mesure où la municipalité souhaite, malgré le contexte budgétaire, développer son offre et sa qualité de service, plusieurs recrutements seront également pris en compte dans la construction budgétaire, en année pleine (animateur Ville d'Art et d'Histoire, manager du commerce, accueil France Services, postes à la voirie pour lutter contre le dépôt sauvage) ou en création nette de postes (préventeur, coordonnateur Convention Territoriale Globale).

Si l'on s'intéresse aux éléments de rémunération, en se basant sur l'exercice 2023, dernière année connue, la structure est la suivante :

Répartition des éléments de rémunération en 2023



Concernant les avantages en nature, 8 agents exerçant des fonctions de concierge bénéficient d'un logement de fonction. 70 agents du service de la restauration municipale et dans les cantines de la Ville bénéficient de repas et 1 agent bénéficie d'un véhicule de fonction. Tous perçoivent, à ce titre, des avantages en nature selon la législation en vigueur notamment en matière d'assujettissement fiscal pour un montant total de 64 338 €. On devrait retrouver une situation similaire en 2025.

Enfin, en ce qui concerne le temps de travail, il convient de préciser que la Ville met en œuvre les 1 607 heures, dans sa plus stricte définition depuis 2020 et qu'un nouveau règlement du temps de travail est en vigueur depuis janvier 2021. Ce dernier a été amendé en 2023 pour prendre en compte l'évolution de la réglementation sur les congés relatif à la procréation médicalement assistée.

- Stabilité des autres charges de gestion courante

Ce poste de dépenses restera stable. L'équipe municipale continuera à soutenir le Théâtre, le CCAS et le monde associatif.

- La maîtrise des taux de fiscalité pour garantir le pouvoir d'achat des Lunévillois

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, et comme depuis le début du mandat, le budget 2025 sera construit sur une hypothèse de stabilité des taux pour ne pas grever le pouvoir d'achat des lunévillois.

En ce qui concerne l'évolution des bases fiscales, il convient de rappeler que l'article 99 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 a introduit une revalorisation automatique des bases d'imposition en fonction de l'inflation. En théorie, le niveau des bases devrait donc être mécaniquement augmenté de 1 % à 2 % en 2025 si l'on en croit les derniers chiffres connus de l'inflation (1,5 % selon les données INSEE de septembre 2024).

Néanmoins, dans le cadre d'une approche prudentielle et dans l'attente du vote définitif du Projet de Loi de Finances, une augmentation des bases de 0,5 % a été retenue dans le cadre de la préparation budgétaire.

Ainsi, le produit attendu pour 2025 est de l'ordre de 11,484M€ contre 11,426M€ notifié en 2024.

- L'évolution des dotations

Le gouvernement prévoit, à ce jour, dans le Projet de Loi de Finances, une stabilité de l'enveloppe de la DGF. L'augmentation des dotations de péréquation serait au même niveau qu'en 2024. Il est ainsi prévu de majorer de 290 millions d'euros les dotations de péréquation des communes : 140 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU) et 150 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR).

Néanmoins, dans l'attente des notifications et toujours dans une approche prudentielle, il est proposé d'inscrire les recettes de dotations de l'Etat en appliquant les montants notifiés en 2024 à l'exception de la DSR.

En effet, Lunéville fait partie de la liste des communes zonées en France Ruralités Revitalisation qui est entrée en vigueur au 1er juillet 2024. L'article 240 de la loi de finances pour 2024 prévoit une majoration de 30 % de la fraction « bourg-centre » de la DSR aux communes classées en FRR lorsque ce zonage sera entré en vigueur, c'est-à-dire à compter de la répartition de la DGF 2025.

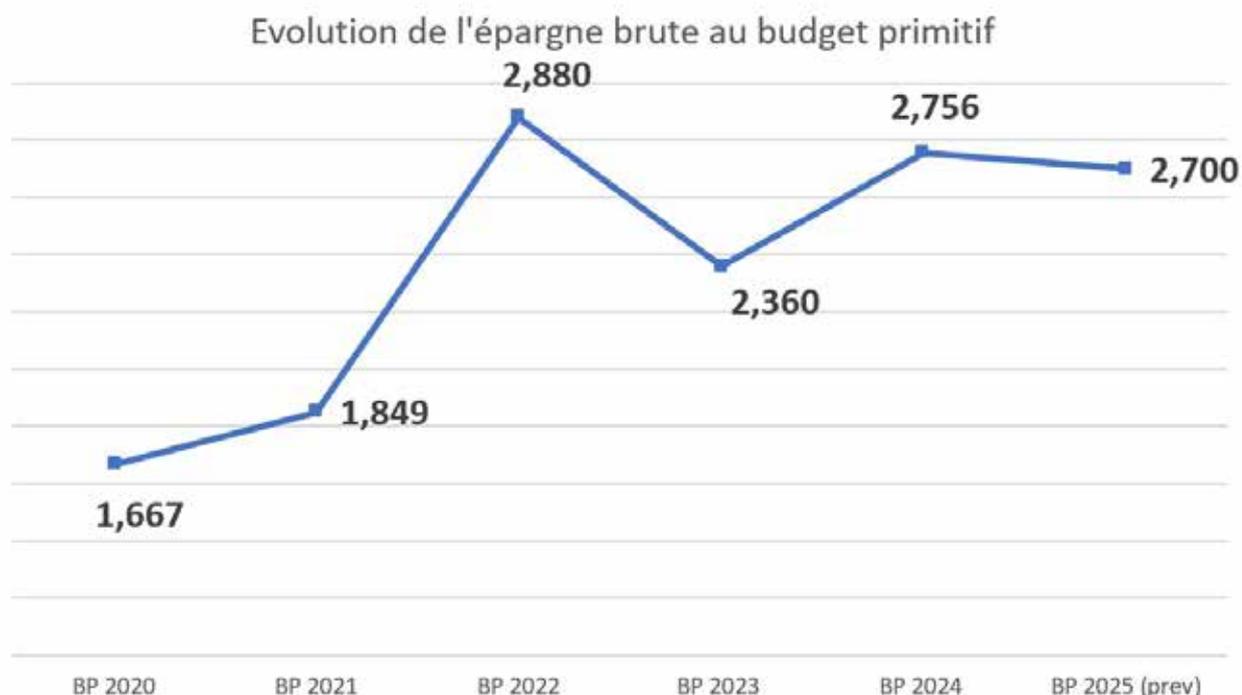
A titre d'information, la fraction « bourg-centre » de la DSR représentait en 2024, 534 395 €. Le gain potentiel sur la DGF 2025 pourrait avoisiner les 160 000 €.

	CA 2023	CA 2024 (notifié)	BP 2025 (prév.)
Dot. Forfait.	3 109 878 €	3 095 542 €	3 095 542 €
D.S.U.	3 956 211 €	4 073 735 €	4 073 735 €
D.S.R.	604 788 €	638 791 €	830 428 €
D.N.P.	561 141 €	534 395 €	534 395 €
TOTAL D.G.F.	8 232 018 €	8 342 463 €	8 534 100 €

B – Un niveau d'épargne conforté et une dette contenue

- Un niveau d'épargne brute stable par rapport à 2024

Dans ce contexte particulier et dans la perspective du financement d'un programme d'investissement massif, la consolidation du niveau d'épargne brute reste l'objectif prioritaire de la construction budgétaire.



En 2023, suite à l'augmentation subite des dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne a légèrement diminué pour s'établir à 2,360 M€. Si ce montant s'avérait plus faible qu'en 2022, il restait largement supérieur à 2021. En 2024, le niveau d'épargne sera quasiment au niveau d'avant crise. En 2025, le niveau d'épargne devrait rester équivalent. A ce jour, on estime qu'il devrait se monter à environ 2,700 M€.

En reprenant le résultat à l'occasion du budget supplémentaire, l'objectif de 3,5 M€ d'épargne brute que l'équipe municipale s'est fixé dans sa feuille de route budgétaire devrait logiquement être atteint.

- Une dette contenue et sécurisée

La Ville de Lunéville affiche un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers puisque classé intégralement en 1A de la charte de Gissler soit le niveau de sécurisation maximum.

Les contrats à taux variable représentent seulement 26,16 % de l'encours. Jusqu'à ce jour, la Ville privilégiait largement le recours aux taux fixes, dans la mesure où ils se situaient à un niveau très bas.

A l'heure où sont écrites ces lignes, le programme d'emprunt 2024 n'a pas encore été mobilisé. Il convient, d'emblée, de préciser que la mobilisation n'excèdera le montant du remboursement de l'année que de quelques dizaines de milliers d'euros. Ainsi, le stock de dette ne progressera quasiment pas cette année.

Autre fait marquant, si la Ville a pu emprunter jusqu'en 2022 à un taux inférieur à 1 %, les conditions actuelles du marché laissent à penser que le programme d'emprunt 2024 se contractualisera avec un taux qui se situera autour de 3 %. La progression des taux d'intérêt aura nécessairement un impact sur le budget avec des frais financiers qui devrait progresser de 7 % à 8 %.

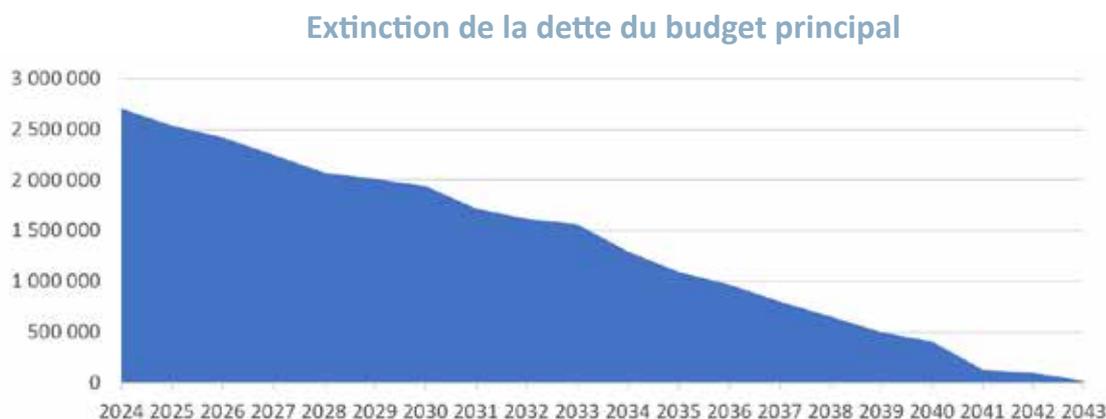
La maîtrise du niveau d'endettement est donc plus que jamais un enjeu fort de la stratégie budgétaire de la collectivité.

Dans la mesure où le niveau d'investissement au budget 2025 est particulièrement important, ce dernier devrait afficher une augmentation de l'encours de l'ordre de 2,5 M€.

La progression de l'épargne et la recherche de financements extérieurs ont permis de largement réduire le recours à l'emprunt pour ne pas obérer l'avenir des finances de la collectivité. De plus, cette somme sera largement diminuée, à l'occasion du budget supplémentaire. En effet, l'affectation du résultat 2024 sera consacrée, en grande partie, à la réduction de cet endettement afin d'afficher un niveau d'encours au maximum égal à celui du début de mandat.

Pour être tout à fait complet, il convient de préciser que le capital à rembourser au BP 2025 (hors programme 2024) devrait être de 2,047 M€.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalies qui pourraient être liées à des reports de remboursement de capital.



- Les autres recettes d'investissement

Les autres recettes d'investissement devraient représenter une somme de l'ordre de 2,9 M€ dont 900 K€ de FCTVA (un montant important compte tenu de la dynamique d'investissement en 2024 et malgré la baisse de prise en charge de l'Etat annoncé dans le PLF), 50 K€ de taxe d'aménagement, 130 K€ de produits des amendes de police et 1 800 K€ de subventions.

- Un programme d'investissement particulièrement dynamique pour la deuxième année consécutive

L'ensemble des dépenses d'équipement (comptes 20, 21 et 23 hors avances sur marchés) du seul budget principal devrait se situer entre 8,7 M€ et 9,1 M€ contre seulement 8,4 M€ en 2024. L'objectif affiché d'un montant moyen d'investissement de 5 M€ par an sera donc largement dépassé.

Les perspectives du plan pluriannuel d'investissement prévoient une légère inflexion en 2026 conforme avec la logique du calendrier de mandature. Les principales opérations par politique publique sont détaillées dans la quatrième partie du présent document.

C – Les budgets annexes

La subvention du budget principal au budget annexe de la restauration devrait rester stable. En effet, l'augmentation du coût des denrées alimentaires sera compensée par une réorganisation du service, les gains sur les fluides et une augmentation de la fréquentation. En effet, le tarif de restauration scolaire n'a pas été revu à la hausse malgré la conjoncture. Il a même diminué de 11 % en 2020.

Le budget « locations » ne devrait pas nécessiter de subventions d'équilibre. Les loyers perçus permettent d'équilibrer le budget.

Enfin, l'enveloppe de travaux du budget de l'eau dédiée au remplacement de canalisations, aux travaux de maintenance de l'usine des eaux et au renouvellement des quelques branchements plomb restants devrait s'établir entre 200 K€ et 220 K€.

IV.
LES ORIENTATIONS
PAR POLITIQUE PUBLIQUE



1 - FAVORISER L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT DE LUNÉVILLE

La Ville de Lunéville met tout en œuvre pour valoriser les atouts de son territoire. Cela passe par une communication dynamique et audacieuse.

Lunéville dispose de l'ensemble des services de proximité pour une vie pratique au quotidien : commerces et restaurants, éducation, santé, offres sportives, sorties culturelles, loisirs ou encore du stationnement gratuit.

En 2025, les habitants de Lunéville et les visiteurs pourront profiter à nouveau du passe-quartier. La SNCF, maître d'œuvre des travaux, réhabilite cet ouvrage pour le compte de la commune d'octobre à décembre 2024. Une reprise complète de la structure béton ainsi que le remplacement des garde-corps sont à cours. Au préalable, la SNCF a mené des travaux de mise en accessibilité des quais, avec ascenseurs et escaliers menant directement aux quais depuis la passerelle.

Les différentes actions en faveur du commerce portent aujourd'hui leurs fruits. Depuis septembre 2022, une vraie dynamique positive s'est mise en place avec un rapport de 3 ouvertures pour 1 fermeture de commerce. Ce résultat a pu être atteint grâce à la mise en place d'un observatoire du commerce, d'un guichet unique et d'une taxe sur les friches commerciales. Ces différents outils ont permis au manager du commerce de lutter efficacement contre la vacance commerciale qui est de 14 % à ce jour. La boutique éphémère située rue Banaudon est un tremplin pour de nombreux porteurs de projets. En 2024, cet espace commercial aura été investi durant 130 jours.

En 2025, l'objectif des 100 000 entrées est maintenu pour Cinélun'. L'ouverture, fin 2024, de la brasserie « Rock Café », qui jouxte le cinéma complètera avantageusement l'offre existante et comblera un nouveau public. Il offrira une amplitude horaire en cohérence avec le cinéma. Pour la saison 2024-2025, le Théâtre a fait évoluer la programmation jeune public, offrant 16 spectacles soit 3 de plus

que la saison précédente. Une plaquette dédiée au jeune public, intitulée 'Le Petit Léopold' a été éditée et regroupe l'ensemble de l'offre culturelle pour les plus jeunes. La programmation tout public a aussi été enrichie de 8 nouveaux spectacles offrant un total de 30 représentations. Cet établissement culturel continuera son ouverture aux écoles et aux associations avec l'accueil de 22 spectacles associatifs « hors programmation » en 2024-2025.

La Ville poursuit également sa politique d'animation et reconduira notamment « Septembre en Or » et « La Frappadingue » qui a vu son nombre de participants augmenter depuis sa création.

Le festival de création équestre « Scènes en Selle » se tiendra les 22, 23 et 24 août 2025, un succès encore confirmé en 2024.

Le tissu associatif lunévillois est particulièrement dynamique. La municipalité poursuit son soutien aux associations, qu'elles soient culturelles ou sportives. La « Fête des Associations » se tiendra début septembre au complexe sportif Charles-Berte.



A – Commerce

Le portage du poste de manager de commerce par la CCI prenant fin en septembre, la Ville a fait le choix de l'intégrer aux effectifs de la ville pour continuer à soutenir et développer les commerces de Lunéville.

Depuis son arrivée, il a accompagné tous les commerçants de Lunéville qui en ressentaient le besoin. Une meilleure synergie entre les animations municipales et les actions portées par l'Office du Commerce (qui regroupe tous les commerçants de Lunéville qui souhaitent y adhérer) existe aujourd'hui.

La lutte contre la vacance commerciale reste la priorité pour 2025. Des commerces verront leurs gérants cesser leur activité pour faire valoir leurs droits à la retraite. Le manager du commerce doit veiller à les accompagner pour la reprise de leur activité.

A la suite d'une étude sur le potentiel commercial de la rue de la République, différentes pistes sont à l'étude avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'Etablissement Foncier du Grand-Est, dont une opération foncière pouvant permettre la réhabilitation de nombreuses cellules commerciales. Nous continuerons en 2025 à travailler sur ces dossiers.



B – Culture et animations

Le service des affaires culturelles de la ville a finalisé son organisation en accueillant en février 2024 sa cheffe de projet « Ville d'Art et d'Histoire ». Ses premières actions ont permis la création d'un parcours patrimonial retraçant l'histoire des Faïenceries de Lunéville qui a été inauguré lors des Journées Européennes du Patrimoine. Ce projet a été rendu possible grâce à la participation d'un groupe d'adolescents de la MJC Jacques Prévert.

Pour la première fois, la ville de Lunéville a participé aux journées nationales de l'architecture les 19 et 20 octobre. Dans ce cadre, un film réalisé par le service communication de la ville sur les travaux de Saint-Jacques a été projeté.

En 2025 débutera la rédaction du projet scientifique pour le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine. Ce travail de recherche et d'écriture permettra la définition des thématiques qui seront ensuite présentées lors d'expositions temporaires.

Un projet patrimonial collaboratif sera porté en mai 2025 afin de réaliser avec l'artiste Olivier Grossetête une construction monumentale à l'échelle 1/5^{ème} de l'Eglise Saint-Jacques par les habitants avec du carton.

Les événements portés par la commune seront pérennisés voire amplifiés. Le festival « Scènes en Selle », pour sa 5^{ème} édition, a séduit de nouveaux partenaires institutionnels ce qui a permis la densification de la programmation ainsi que son ancrage sur le territoire.

Les interventions sur le corps central de l'Eglise Saint-Jacques arrivant à leur terme, une nouvelle phase de travaux qui concernera les tours Ouest et Est aura lieu en 2025 pour un montant de 2,9 M€. Ces travaux sont possibles grâce aux financements de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand-Est, de la Région Grand-Est, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et de la Fondation du Patrimoine. Le solde à la charge de notre collectivité devrait se situer autour de 40 %.

L'Hôtel Abbatial accueillera dans son espace d'exposition temporaire une nouvelle exposition dénommée « Voyage en Italie » du 4 avril au 2 novembre 2025.

Enfin, l'application Wivisites continuera à être développée avec l'intégration de nouveaux circuits. Elle permet de proposer aux visiteurs des parcours patrimoniaux interactifs. L'Hôtel Abbatial l'exploite en tant qu'audioguide.



C – Sports et Jeunesse

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont mis en lumière de nombreuses disciplines sportives proposées sur notre commune. Ceci a généré une augmentation du nombre de pratiquants. En 2025, le service des sports devra tout mettre en œuvre pour accompagner les associations qui devraient connaître un accroissement de leurs activités.

Des travaux permettant de diminuer la consommation électrique des bâtiments sportifs sont maintenus (remplacement des éclairages, pose de panneaux photovoltaïques ainsi qu'une rationalisation de l'utilisation des bâtiments). Du matériel sportif sera également acquis pour le Complexe Sportif Charles-Berte et le Gymnase la Barollière.

L'aire de tir à l'arc sur le Champ de Mars, composée d'un pas de tir, d'une zone de tir nature et d'une zone de tir au Beursault, sera opérationnelle début 2025. Fruit d'une concertation avec le club local, ce nouvel équipement permettra d'étoffer l'offre de sports de plein air de notre ville.

Au stade Edouard Fenal, une tribune pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes sera installée au bord du terrain de Rugby. Cet équipement permettra l'amélioration des conditions d'accueil des spectateurs ainsi que la qualité des infrastructures.

Malgré des charges financières de plus en plus fortes, nous avons fait le choix d'augmenter les crédits destinés aux subventions de fonctionnement des associations sportives de la ville. Nous maintiendrons la mise à disposition gratuite d'infrastructures sportives, de minibus ou encore le versement de subventions exceptionnelles pour les manifestations situées à Lunéville.

Les différents services de la ville continueront, en 2025, à valoriser l'ensemble des aides directes et indirectes proposées aux associations.

Depuis leur lancement en 2021, les week-ends E-Sport connaissent un vrai succès. Dans ce cadre, la Ville a décidé de nouer un partenariat pour les années 2023, 2024 et 2025 avec l'association LANA France qui assure la mise à disposition d'un parc matériel nécessaire à l'organisation des animations.

L'opération « Sports Vacances » qui connaît un grand succès sera renouvelée et complétée avec des animations dans les city-stades.

Septembre en Or, Octobre Rose, Mars Bleu, le parcours du cœur ainsi que toutes les manifestations favorisant le Sport santé seront reconduites en 2025. Fort de son succès, La Frappadingue sera reconduite pour une 3^{ème} édition qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025.

En 2025, nous poursuivrons les dispositifs jeunesse :

- Les chantiers Argent de Poche accessibles à partir de 14 ans,
- Le service national universel,
- Le réseau ado,
- La bourse aux permis de conduire,
- Le dispositif de parrainage des lycéens,
- Les tickets jeunes qui sont depuis octobre 2024 proposés à partir de 3 ans.

En 2025, un nouveau lieu d'accueil pour les jeunes sera créé par le service jeunesse dans le foyer Stanislas. Les jeunes pourront ainsi disposer d'un espace dédié en centre ancien. Il sera aussi ouvert à la prévention et aux autres acteurs associatifs investis dans le réseau ado.

Le bal de fin d'année des terminales de Lunéville, initié en 2022, a regroupé plus de 350 lycéens et se tiendra à nouveau en juin 2025.

La fête de la Jeunesse aura lieu en juillet 2025 dans les jardins Simone et Antoine Veil. Cette journée d'animation, construite en partenariat avec de nombreux acteurs du territoire est très appréciée par les plus jeunes et leur famille.

Le succès de l'animation Halloween du dernier week-end d'octobre nous conforte à pérenniser cette manifestation.



D – Enseignement

La ville de Lunéville bénéficie sur son territoire d'une offre scolaire allant de la maternelle à l'enseignement supérieur public et privé.

La collectivité bénéficie aussi de deux dispositifs innovants. Le dispositif de réussite éducative (DRE) vient en aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages. Le dispositif Graines de Maternelle permet, quant à lui, d'intégrer progressivement des élèves en maternelle à partir de deux ans une fois par semaine. Quatre écoles offrent cet accompagnement à Lunéville.

Afin de diversifier et d'enrichir les activités, la ville propose depuis plusieurs années de faire intervenir des associations sportives et culturelles sur le temps périscolaire.

Un travail en partenariat avec les équipes enseignantes permet aussi d'améliorer la continuité des apprentissages.

En 2025, la ville va également poursuivre son programme d'investissement dans les écoles.

En termes de travaux, la cour de l'école Capitaine Nicolas sera végétalisée. Le hall de l'école maternelle Urbain sera rénové. Les sanitaires de l'écoles Hubert Monnais seront refaits.

En termes d'équipement, la collectivité veille à l'entretien et au renouvellement du matériel informatique mis à disposition des élèves et des enseignants. Afin d'optimiser l'environnement numérique en direction des élèves trois ENI seront acquis.

Les élèves de Lunéville bénéficient de repas élaborés par la cuisine centrale qui propose des menus équilibrés et de qualité en favorisant les circuits courts et bio (Loi EGALIM).

En 2025, pour optimiser « le Fait Maison » la ville investira dans de nouveaux matériels adaptés à la production.

Pour continuer à sensibiliser et à lutter contre le gaspillage alimentaire un programme d'animations sera proposé aux élèves.

Concernant l'enseignement supérieur, Lunéville s'est enrichie d'une nouvelle formation avec l'ouverture en septembre dernier d'un institut de formation en soins infirmiers (IFSI). La promotion compte 30 élèves.

L'institut s'est établi dans les locaux de la Croix Rouge Formation qui dispose aujourd'hui de locaux supplémentaires pour fonctionner dans les meilleures conditions.

Initié en 2024, le dispositif « Parrainage » sera reconduit en 2025. Fondé sur la base du volontariat, les élèves retenus bénéficient des conseils et de retour d'expérience de leur parrain dans le cadre de leurs parcours scolaire.



2 - AGIR EN FAVEUR D'UN CADRE DE VIE SÛR ET DE QUALITÉ

La qualité du cadre de vie des Lunévillois est une priorité de l'équipe municipale. A ce jour, la ville dispose de près de 20 hectares d'espaces végétalisés en centre-ville et la forêt aux portes de la ville : Parc des Bosquets, Jardin Antoine et Simone Veil, Jardin de l'Abbé, sentier des folies, forêt de Mondon, bordures de cours d'eau, jardins partagés, espaces végétalisés...

Depuis des années et plus encore depuis la crise énergétique, la gestion des ressources et le développement durable est au centre des décisions de la municipalité. On peut citer sans être exhaustif, la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces, le passage de l'éclairage public en « LED », la réhabilitation des bâtiments énergivores, les nombreuses opérations de désimperméabilisation des sols...

En point d'orgue de cette politique volontariste, l'année 2025 sera la première année pleine d'exploitation de la nouvelle chaufferie 100 % biomasse. Cette chaufferie permettra d'éviter l'émission de plus de 8 000 tonnes de CO2 par an, soit l'équivalent de plus de 4 000 véhicules retirés de la circulation.

Pour conclure, il convient de noter l'effort réalisé sur la propreté de la Ville à travers la mise en œuvre sur le mandat d'un plan propreté, présenté au conseil municipal de janvier 2022, et mis en œuvre sans relâche depuis.



A – Nature en ville et développement durable

Dans le cadre de la réfection de la Place Léopold, 4 500 plants ont été mis en terre en lien avec l'école d'horticulture de Roville aux Chênes. En 2025 des compléments seront réalisés afin de densifier les carrés végétaux et de renforcer la biodiversité.

Un travail de réflexion est en cours pour l'aménagement des berges de la Meurthe, avec l'EPTB et la CCTLB.

Le réseau de chaleur est opérationnel depuis septembre 2024, il alimente plus de 50 bâtiments publics et privés qui sont aujourd'hui raccordés à ce moyen de chauffage durable. Un premier bilan sera effectué au terme de la première année de chauffe. La forêt urbaine sera plantée derrière la chaufferie. Elle viendra compenser les émissions de CO2 liées au transport de la biomasse.

Le programme de rénovation thermique des bâtiments se poursuivra dans l'ensemble des bâtiments municipaux. En 2025 le programme de renouvellement des fenêtres au théâtre, dans les écoles, dans les bâtiments sportifs et à l'hôtel de ville se poursuivra, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques et des travaux d'isolation thermique.

Dans le cadre du nouveau contrat de gestion de l'éclairage public (signé le 1^{er} janvier 2024), le renouvellement des luminaires se poursuit afin d'atteindre 100 % d'éclairage LED en 2027. En 2025, ce sont plus de 400 000 € qui seront investis pour les travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

Enfin, la Ville continuera à soutenir les actions de sensibilisation et de communication autour du développement durable en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire : semaine du développement durable, portes ouvertes aux serres municipales, sensibilisation dans les écoles, animation des vergers partagés.



B – Habitat et traitement des friches

En lien avec la CCTLB, l'année 2025 devrait voir la conclusion d'une nouvelle OPAH-RU au premier trimestre. L'étude pré-opérationnelle est désormais terminée et la convention est en cours de rédaction. Aujourd'hui, l'un des principaux enjeux est, en effet, de poursuivre la dynamique déjà engagée sur ce secteur en matière d'amélioration du parc d'habitat privé, au travers notamment des 2 précédents dispositifs d'OPAH-RU (2010-2015 / 2018-2023) qui ont permis de réhabiliter près de 120 logements privés.

Le projet de réhabilitation rues de Metz et Elisabeth Charlotte, en lien avec l'Office Public d'Habitat et l'EPFGE, progresse. Après la déconstruction des bâtiments et le choix du projet pour la reconstruction d'un ensemble d'habitation qualitatif répondant aux enjeux de transition écologique, l'EPFGE doit intervenir pour purger les fondations des anciens bâtiments en 2025.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville », l'OPHLB planche sur plusieurs projets de réhabilitation en centre ancien (Ilot Germain Charier, rue de Metz, rue de la République, ...) qui pourrait bénéficier du dispositif seconde vie.

Celui-ci a pour objectif de redonner au patrimoine existant, grâce à des financements spécifiques, un cycle de vie supplémentaire d'au moins 40 ans. Il représente une alternative à la démolition-reconstruction et à la réhabilitation classique, en proposant d'intervenir sur les logements au travers d'une rénovation énergétique performante, tout en réalisant des travaux d'amélioration de la qualité de vie et d'usage pour les locataires.

Toujours en lien avec l'EPFGE, les travaux de déconstruction des immeubles 1-3 rue de Metz ont commencé en septembre 2024 avec la déconnexion des réseaux. Ces travaux devraient se poursuivre jusqu'au printemps 2025. La Ville procédera alors à l'aménagement de cet espace en îlot de fraîcheur suite à l'accord des services de l'UDAP.

Enfin, le dossier de reconversion de la friche Fischer se concrétise avec le début des travaux de dépollution en octobre 2024. La zone nord qui sera rétrocédée à l'armée sera libérée avant la fin de l'année et les travaux de la zone sud se poursuivront une bonne partie de l'année 2025.

Cette opération va permettre de mettre en œuvre le projet de regroupement du 53ème RT qui représente l'un des principaux investissements d'infrastructures prévues par la loi de programmation

militaire 2024-2030 pour l'armée de terre. Il permettra d'assurer l'accueil dans des conditions optimales des matériels SERVAL attendus à partir de 2028. Le coût de l'opération actualisé par le Ministère des Armées est estimé à 43 M€ et sa réalisation est planifiée entre 2028 et 2032.

Enfin, en ce qui concerne la lutte contre le mal-logement, les actions de la Ville se poursuivront dans le cadre de l'activité du service communal d'hygiène et de santé désormais intégré au service formalités administratives.

Conformément aux engagements pris par la Ville, qui a signé en 2023 le nouveau Protocole départemental fixant les actions de l'État et de ses partenaires en matière de lutte contre l'habitat indigne et non-décent, le service répondra aux sollicitations des locataires et des propriétaires, procédera aux visites sur place et au suivi des mises en demeure des travaux pour les propriétaires.

Parallèlement, l'action partenariale avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'association Accueil et Réinsertion Sociale (ARS) dans le cadre du traitement de l'habitat indigne se perpétuera.



C - Proximité et cadre de vie

La Ville va poursuivre son programme de réhabilitation des voiries communales pour assurer un entretien optimal de son réseau.

En 2025, un effort particulier sera apporté sur la réhabilitation de la voirie. Après avoir terminé les cités Cécile et outre la poursuite de la réfection des cités Béatrice, une enveloppe spécifique sera dédiée à la rénovation des artères les plus problématiques sur l'ensemble de la Ville.

La rénovation de la rue de Viller est en cours. Les travaux d'enfouissement des réseaux ont débuté et les travaux de l'aménagement commenceront dès janvier pour être terminés en été 2025.

En 2025, la Ville poursuivra les investissements concernant le matériel de nettoyage pour améliorer le cadre de vie de chacun et faciliter le travail des agents.

Les équipes ont également géré une augmentation exponentielle des dépôts sauvages avec en moyenne 20 tonnes ramassées chaque semaine. Le coût de traitement de ces ordures impactera nécessairement le budget 2025.



D – Sécurité

L'année 2025 sera consacrée au renouvellement du matériel pour l'équipe de policiers municipaux.

Les missions seront concentrées sur le renforcement de la sécurité aux abords des écoles, sur la lutte contre les dépôts sauvages dans le cadre du plan propreté et sur la sécurité routière.

Le système de vidéoprotection sera optimisé pour en garantir l'efficacité en remplaçant les caméras les plus obsolètes.



3 - FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE FAMILLES ET ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES

L'attractivité d'une Ville comme Lunéville passe aussi par le soutien et l'accompagnement des familles et des personnes vulnérables.

Pour les plus jeunes, Lunéville dispose de structures offrant accueil de qualité, centrées sur les besoins des enfants en favorisant l'éveil et la socialisation (Multi accueil l'Île aux Enfants, Halte-garderie et Ludothèque le Donjeux, Relais Petit Enfance, Graines de Maternelles, centre d'accueil périscolaire, centre de loisirs...).

On retrouve également une large offre pour les seniors. La ville compte des résidences autonomie, des maisons de retraite et des services à la personne pour permettre l'épanouissement à tout âge dans un environnement sécurisé et adapté. Un forum « Seniors et Alors » est coorganisé, chaque année, avec le CCAS et le Centre Social Les Epis afin de présenter l'offre lunévilloise pour bien vivre sa retraite.

Dans les quartiers prioritaires, un accompagnement est mis en place pour restaurer l'égalité, améliorer les conditions de vie des habitants qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevé qu'ailleurs, ou des difficultés d'accès aux services et aux soins. L'objectif est d'assurer le bien-être de tous les habitants, incluant l'accès équitable aux ressources disponibles, le respect de la dignité dans la diversité, l'autonomie personnelle et collective et la participation responsable.

A noter qu'une partie de ces politiques publiques sont de la compétence du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lunéville dont la subvention devrait rester stable en 2025.



A – Petite enfance

Le pôle petite enfance du CCAS sera toujours au cœur des actions partenariales dans le cadre des coordinations petite enfance, parentalité ainsi que de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, afin d’avoir une action concertée et lisible pour les familles du territoire.

Le plan d’action pour répondre à la réforme nationale des modes d’accueil se poursuivra pour la halte-garderie « le Donjeux » et le multi-accueil « l’Île aux enfants ». L’année 2025 va être consacrée à l’étude d’un nouvel emplacement pour le multi-accueil, envisagé dans le bâtiment de l’ancienne école Germain Charier.

L’ouverture des structures aux parents se poursuivra et les déplacements des enfants du Donjeux à l’extérieur est facilité par l’achat du Kiddy Bus 6 places, opérationnel depuis septembre 2024.

Un travail en collaboration entre le RPE, la PMI, la coordination petite enfance et le cinéma de Lunéville est enclenché autour d’un projet d’ouverture culturelle à destination des enfants à partir de 3 ans et de leurs familles.

Un congrès petite enfance sera mis en place à Lunéville en 2025. Cet événement porté par la CAF, le CD54, la ville de Lunéville, le CCAS, la coordination petite enfance et les 5 RPE du territoire sera destiné aux professionnel(le)s petite enfance de l’accueil individuel et collectif mais aussi aux familles.



B – Seniors

La ville de Lunéville et le CCAS ont reconduit le traditionnel repas des seniors sur le thème des jeux olympiques avec un engouement resté intact après les années covid.

Pour la 2ème année consécutive, le forum « Séniors et alors ! » en partenariat avec de nombreux partenaires du territoire a attiré deux fois plus de visiteurs. Il sera reconduit en 2025. Cette action vise à faire découvrir aux séniors les différents dispositifs existants dans le lunévillois afin de « bien vieillir » dans sa ville. Des sorties à la journée pour tous les séniors Lunévillois sont toujours proposées et rencontrent un franc succès.

La résidence Ménil, en travaux sur l’année 2024, est fermée au public pour permettre sa complète réhabilitation. Des réunions de chantiers entre la ville de Lunéville, le CCAS et le maître d’œuvre ont été programmées régulièrement afin de veiller à la tenue du calendrier défini en amont. La réouverture est prévue courant 2025.

La résidence Saint-Jacques fonctionne de nouveau comme une résidence autonomie avec l’apport

de services comme les repas en salle et une buanderie ce qui a favorisé la mise en place du forfait autonomie. Ce dernier permet la conduite d'actions de prévention de la perte d'autonomie (Ateliers mémoire, sophrologie, chant, sport adapté...). L'ensemble de ces prestations a eu un impact bénéfique sur Saint-Jacques avec l'entrée de quelques seniors extérieurs sur 2024.

Les logements de la résidence Boffrand sont occupés, avec une demande constante.

En complément de l'offre d'hébergement, les services de portage de repas et de téléalarme portés par le CCAS seront toujours proposés aux seniors.



C – Politique de la Ville et Cohésion Sociale

Le pôle social du CCAS interviendra toujours auprès des publics les plus fragiles. L'intervention de l'équipe se situe sur plusieurs champs et se poursuit notamment par la vigilance quant à l'accès aux droits des personnes qui sollicitent le Pôle social. Une attention particulière est portée afin de lutter contre le non recours aux droits et aux devoirs et le service poursuit ses actions à destination des publics sur le champ de la santé (constitution de dossier, médecine préventive, accompagnement.), ainsi que la culture en faisant découvrir le patrimoine de Lunéville avec le Zonta.

Les deux Quartiers Prioritaires Politique de la Ville restent :

- Le centre-ancien,
- Niederbronn-Zola.

Ce dispositif permet un soutien financier et apporte aux projets construits en direction des habitants de ces quartiers. En 2025, une enveloppe des services de l'Etat d'un montant de 90 K€, complétée par des crédits municipaux à hauteur de 15 K€ serviront à financer des projets relatifs à des objectifs en cours de définition.

L'appel à projets sera lancé en décembre 2024 pour une attribution des subventions en mars 2025 dans le respect des orientations définies dans le nouveau Contrat de Ville de Lunéville.

Le service politique de la ville proposera et financera à nouveau des animations sportives et culturelles dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été » durant les vacances estivales 2025. Le projet proposé en 2024 dénommé « Nieder Olympics » a rencontré un franc succès.

En Janvier 2025, le dispositif « Maison des Ados », qui est porté par l'Office Hygiène Sociale de Lorraine, proposera des permanences d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement et d'orientation pour les jeunes de 11 à 25 ans, et/ou leur entourage (familles), à la Mairie Annexe et à la MJC Jacques Prévert. Un psychologue ou un infirmier spécialisé sera chargé du suivi des personnes accueillies.



4 - CONSTRUIRE UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EXEMPLAIRE

La mise en œuvre de toutes les actions décrites précédemment, en faveur du développement, de l'attractivité, du cadre de vie, implique de s'appuyer sur une base financière solide et une administration moderne gérée de manière exemplaire.

Les incertitudes liées au contexte actuel obligent, plus que jamais, la Ville, à s'appuyer sur une stratégie pluriannuelle avec des objectifs précis en termes d'épargne, de dette et d'investissement.

Au-delà des ressources financières, la Ville de Lunéville sait pouvoir compter sur la mobilisation de l'effectif des agents municipaux qui a toujours répondu présent pour surpasser les difficultés engendrées par la crise sanitaire et la crise énergétique.



A – Gestion foncière

Dans le contexte actuel, la gestion active du patrimoine de la Ville devient un enjeu encore plus essentiel. La politique d'optimisation qui permet de déterminer, pour chaque bâtiment, l'option à retenir (occupation, cession ou location) est d'autant plus nécessaire que l'augmentation du coût de fonctionnement de chaque bâtiment devient exponentielle.

Dans le cadre de l'offre locative de la Ville, une enveloppe d'investissement, mise en œuvre en 2024, dédiée à la remise en l'état du parc immobilier mis en location par la Ville sera pérennisée.

L'échange de terrain dans le cadre de la dépollution du site Fisher et sa mise à disposition à l'Armée dans le courant de 2025 fera l'objet d'écritures comptables au budget sous forme d'enveloppe d'acquisition et de cessions en fonction d'un coût au mètre carré évalué par la Direction des Domaines.



B – Ressources humaines

En 2025, le dialogue social sera poursuivi avec la représentation syndicale.

Depuis le début du mandat l'accent a été mis sur le pouvoir d'achat des agents (chèques cadeaux, monétisation du CET, versement de la prime « pouvoir d'achat », intégration des mesures nationales de revalorisation...) et la communication interne (création du P'tit contact, rendez-vous de rentrée, procédure d'accueil des nouveaux arrivants, Contact hors-série sur le statut et la rémunération, écriture du règlement intérieur et du temps de travail...).

En 2024, la journée du bien-être pour tous les agents a fait son retour. Dans le prolongement de cet évènement, la thématique de la santé et de la sécurité des agents sera également au cœur de l'action en 2025 avec le recrutement d'un préventeur à temps plein rattaché directement au service des Ressources Humaines.

L'enveloppe de formation sera maintenue pour accompagner les agents dans l'évolution de leurs missions et le déroulement de leur carrière. Les crédits dédiés aux équipements professionnels seront également maintenus pour garantir la qualité du cadre de travail.



Ville de
LUNÉVILLE



Cabinet du Maire

03 83 76 23 17

cabinet-maire@mairie-luneville.fr

Direction Générale

03 83 76 23 43

secretariat-general@mairie-luneville.fr